



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250328-202503D0014-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025
N° 202503D0014

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
25 Mars 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents : 7
Votants : 26

Date de la
convocation :
19 Mars 2025

Domaine
Finances
Pour : 26
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-cinq le 25 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - C. VALET - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - S. CLOUPET - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON - J. LIENHARDT - P. NOBLET -

ABSENTS :

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à F. MARECHAL
M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU
V. PEYROL a donné pouvoir à I. DUBOIS
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT
S. BAUDIN a donné pouvoir à P. NOBLET

D. FROMENTIN

INSTALLATION DE CAMERAS SUR LA VOIE PUBLIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

- Dans le cadre du dispositif de vidéoprotection installé sur la Commune de Villars les Dombes, la commune envisage une extension du dispositif. Ce projet vient compléter l'ensemble des dispositions prises pour améliorer la sécurité sur le territoire de la commune de Villars les Dombes, mais également au profit des communes voisines.

En effet, ces nouveaux équipements permettent de couvrir la quasi-totalité des accès en entrées et sorties de la Commune

Le projet prévoit d'une part le remplacement de certains équipements, mais surtout l'extension du dispositif sur des périmètres non couverts ainsi que la modification de certains dispositifs existants afin de répondre aux besoins plus spécifiques de certains axes.

Pour des raisons de contraintes budgétaires, la Commune envisage de déployer ces nouvelles caméras en 3 phases de 2025 à 2027, comme suit :

1ère Phase : 2025

- PV9a Renforcement du point vidéo avec une caméra Multicapteurs.

2eme phase : 2025-26

- PV13a Création d'un point vidéo. Installation d'une caméra VPI. Avenue du colombier.

- PV14a Création d'un point vidéo. Installation d'une caméra Multicapteurs. (D1083/Av G.Sardier)

- PV15a Création d'un point vidéo. Installation d'une caméra VPI. (Rue de Bresse)

- PV15b Création d'un point vidéo. Installation d'une caméra Multicapteurs. (Rue de Bresse)

- PV17a Création d'un point vidéo. Installation d'une caméra VPI. (Av P.Desplanches/Allée Verdiers)

3eme phase : 2027

- PV18a Création d'un point vidéo. Installation d'une caméra de contexte 180°. (RD83/Chemin des Oures)

- PV19a Création d'un point vidéo. Installation d'une caméra Multicapteurs. (AV. CdG/Rue du Bugey)
- PV20a Création d'un point vidéo. Installation d'une caméra VPI. (Rue Pierre Poivre)
- PV21a Création d'un point vidéo. Installation d'une caméra de contexte 180°. (rue des Hérons/Rue P.Poivre)

Ce projet était initialement prévu en 3 phases de 2024 à 2026. Pour des raisons administratives, le projet ayant été différé, le déploiement s'étendra de 2025 à 2027. Le montant de l'ensemble du projet s'élève à 108 077.85 € HT. (fourniture, installation et raccordement).

- Phase 1 en 2025 : 8 238.94 € HT € HT
- Phase 2 en 2025 : 55 177.46
- Phase 3 en 2026 : 44 661.45

Il est possible de solliciter des financements, d'une part dans le cadre du FIPD 2025 - Programme S - Videoprotection de voie publique - Préfecture de région Auvergne-Rhone-Alpes, et également auprès de la Région AURA selon le plan de financement suivant :

Phases	Montant HT	Subventions sollicitées	Taux	Montant
Phase 1	8 238.94	FIPD	40%	43 231.14
Phase 2	55 177.46	REGION	40%	43 231.14
Phase 3	44 661.45	Commune	Autofinancement	21 615.57
TOTAL HT	108 077.85			108 077.85

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du FIPD et de la Région AURA
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à l'affaire
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette convention sont affectés au budget de l'exercice en cours.

Le 28 mars 2025,
Le Maire,
Pierre LARRI

